

Dans l'impossibilité de mentionner toutes les interventions de Robert Brasseur à la Chambre — de futiles et d'importantes — nous en citerons un nombre suffisant pour permettre au lecteur de se rendre compte du rôle omnipotent que le chef incontesté du libéralisme arrivait à jouer dans notre vie parlementaire.

Comme bien l'on pense, Brasseur vota en 1902 avec 13 autres députés de la Gauche contre l'abolition de l'abonnement gratuit du Compte Rendu Analytique décidée par une majorité formée grâce au secours d'un certain nombre de députés libéraux des régions paysannes. 7)

Au début du siècle, un groupe de capitalistes étrangers conçut le projet de construire un Casino à Luxembourg et, à l'aide d'un propre journal, l'«Omnium», entreprit une grande campagne en faveur de la permission des jeux. Devant les avantages mirobolants que le Casino devait apporter au pays une partie de l'opinion publique réagit favorablement; mais le projet échoua, la grande majorité des membres de la Chambre s'y opposant. Robert Brasseur déclara être contre l'«Omnium» (nom que devait également porter la société concessionnaire), même si celle-ci avait l'approbation des neuf dixièmes de la population. 8)

Nommé rapporteur de la loi portant majoration générale des traitements des fonctionnaires de l'État, il déposa son rapport à la séance du 19. 6. 1906. En votant la loi, la Chambre et le Gouvernement prirent l'engagement de procéder également à la révision générale des traitements, afin de niveler certaines situations manifestement injustes. Pendant les années à venir, Robert Brasseur devait plus d'une fois revenir à charge pour rappeler au Gouvernement la réforme promise.

Lors de la discussion du projet de loi concernant les Habitations à Bon Marché — projet déposé par P. Eyschen en 1898 et que Brasseur approuvait en principe — il se crut obligé «de mettre une ombre au tableau» en rendant le gouvernement attentif au fait que la Caisse d'Épargne, regorgeant de réserves, tenait à faire aux H. à B. M. les avances nécessaires «sans limitation de sommes». 9) Par cette attitude Brasseur démontrait, une fois de plus, qu'il restait fidèle à la méfiance que tous les députés libéraux ayant des accointances avec la Banque Internationale ont toujours manifestée à l'endroit de la Caisse d'Épargne. Rappelons, en passant, que le projet aboutit à la loi du 29. 5. 1906, modifiée par celle du 14. 12. 1914.

En 1905 Brasseur cita le «Luxemburger Wort» en justice, estimant injurieux l'article «Nur die Dummen ändern ihre Meinung» dans lequel il était mis en contradiction avec lui-même. Brasseur, qui s'était constitué partie civile, demanda le franc symbolique, mais le tribunal, par jugement du 15 avril (confirmé en appel le